



# Carghese

— CASA CUMUNA —

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 23.04.2024. Heure : 10h00.

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés :

Présents : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI ; Pierre ZANNETTI ; Jérôme ALESSANDRI ; Ange SUSINI ; Stéphanie ALESSANDRI ; Jean-Paul PAOLI ; Alexia ZANETTACCI.

Représentés : Néant.

Secrétaire de séance : Pierre ZANNETTI.

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents. En l'espèce, neuf élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2024/30 Plan de financement fonctionnement centre culturel : adoptée.
- Délibération n°2024/31 Création emplois saisonniers port, voirie, maîtres-nageurs : adoptée.
- Délibération n°2024/32 Division en volumens de la parcelle cadastrée section F3072, déclassement et vente du volume supérieur (feuillet annexes : projets d'actes de vente et d'états descriptifs de division) : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de ces délibérations, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote qui concerne la délibération n°2024/32.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Monsieur Antò-Maria PAOLI sollicite une AOT afin d'installer une terrasse démontable rue Monseigneur COTI, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre, en face de sa pizzeria.

Le conseil émet un avis favorable.

Jérôme ALESSANDRI énonce qu'il conviendrait de modifier la tarification du cimetière.

Une demande d'AOT a été formulée par la société MARE E MONTI CROISIERES, afin d'installer une guérite/cabane de 2m sur 3m au port en vue de vendre des billets de bateau et de réceptionner les clients. Une place à quai a également été sollicitée. Le conseil émet un avis favorable en ce qui concerne l'installation de la guérite mais énonce que la place à quai ne peut être acceptée, faute de place.

Signatures

Le secrétaire de séance



Le Maire,  
François GARIDACCI

